



JUDO CLUB ANNECY

Parc des Sports – Tribune Ouest
Rue Baron Pierre de Coubertin - 74000 Annecy
Contact : presidence@judo-club-annecy.fr



APPEL A CANDIDATURE

Le Judo Club d'ANNECY recrute un(e) enseignant(e) diplômé(e) d'Etat en CDII à partir de la saison 2025/2026

➤ PRESENTATION DU CLUB

Club fondé en 1950, Le Judo Club d'ANNECY compte aujourd'hui **370** adhérent(e)s et propose des cours de Judo/Jujitsu loisir et compétition, Taïso, des entraînements collectifs et des stages techniques.

La vie du club est également ponctuée par différents événements : kagami biraki, cérémonie de remise des grades, entraînements 100% féminins, journée des associations...

Le club s'appuie sur une équipe de 17 bénévoles et salariés dynamiques, soucieux de véhiculer les valeurs de ce sport au travers un projet sportif et éducatif.

Les bonnes relations au sein du club sont essentielles notamment en termes de coordination entre le comité directeur et les enseignants. Dans cette optique, ces derniers sont invités à participer activement aux réunions du Comité Directeur. Ils sont force de proposition car reconnus pour leurs compétences techniques acquises ou en devenir, pour les moins aguerris.

➤ DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures (lettre de motivation, CV et copie carte professionnelle) sont à adresser par mail à :

M. Pascal NICOLLIN – Président

Judo Club ANNECY

1 Rue Baron Pierre de Coubertin
Parc des Sports
74000 ANNECY

presidence@judo-club-annecy.fr

copie à

M. LECUREUX Sylvain – Directeur Technique

sylvain.lecureux@judo-club-annecy.fr

➤ DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

01/08/2025

FICHE DE POSTE – Enseignant(e)

Intitulé du poste	Enseignant(e) mini-poussins à minimes Responsable du groupe minime
Date prévisionnelle d'embauche	01/09/2025
Diplôme requis	Être titulaire ou en cours d'acquisition du brevet d'État d'Éducateur(trice) Sportif(ive) 1er degré ou, à minima, du BPJEPS option judo/jujitsu
Type de Contrat de travail	Contrat à durée Indéterminée Intermittent avec période d'essai de 2 mois. Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS
Rémunération horaire brute	Rémunération horaire brute : de 25 à 30€
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Formation assurée et prise en charge par le club (sous conditions) - Remboursement des frais de déplacement (du club au lieu de compétition) - Prime 50€ par jour de déplacement en compétition - Dotation équipement vestimentaire du club
Compétences et expériences souhaitées	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs - Connaissance et sens des valeurs associatives et des relations humaines - Culture judo - Expérience et connaissances professionnelles de compétiteur(trice) et d'enseignement du judo - Connaissances de la réglementation des textes officiels FFJDA, arbitrage, ... - Permis de conduire B
Positionnement dans le club	Sous l'autorité administrative et fonctionnelle du Comité Directeur du club, via le Directeur Technique
Lieu d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Dojo du Judo Club d'ANNECY <li style="padding-left: 20px;">Parc des Sports - 1 Rue Baron Pierre de Coubertin 74000 ANNECY - Déplacements sur les différents lieux de compétition
Infrastructure et matériel mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Dojo avec une surface de 300 m2 de tapis - Matériel pédagogique à disposition - Accès aux infrastructures du parc des sports - Vestiaires, salle de réunion, espaces de stockage - Minibus 9 places
Créneaux horaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les jeudis de 17h15 à 19h30 - Possibilités de créneaux disponibles : les mercredis à partir de 18h15, les vendredis et samedis : création de cours ou selon le besoin (entraînements spécifiques, ...) - Stages pendant les vacances scolaires
Particularités	La fonction est incompatible avec tout mandat de dirigeant au sein du club et/ou d'un autre club affilié FFJDA

MISSIONS EDUCATIVES ET DE FORMATION :

- Enseignement auprès des jeunes judokas débutants et compétiteurs.
- PPG pour les judokas compétiteurs
- Identification des besoins en formation
- Intervention en milieu scolaire (en lien avec la mairie, l'éducation nationale et les établissements)
- Organisation et encadrement de stages sportifs et éducatifs localement durant l'année (y compris vacances scolaires)

MISSIONS SPORTIVES – TECHNIQUES :

- Responsable et coordinateur(trice) de l'équipe minimes
- Accompagnement sportif et technique des judokas
- Encadrement des judokas durant les compétitions, tournois et animations
- Encadrement stages sportifs, d'entraînements collectifs avec d'autres clubs

MISSIONS DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION :

- Relais et mise en place auprès des jeunes et parents du projet du club
- Représentant du club lors des compétitions officielles
- Conseils et soutien auprès du comité directeur : information, conseils techniques, soutien aux projets associatifs, promotion...
- Partage et mise en place d'actions de développement et de promotion avec les autres enseignants

MISSIONS ADMINISTRATIVES :

- Suivi des judokas : inscriptions aux compétitions, propositions de compétitions, résultats, ...
- Participation aux réunions statutaires et réunions du Comité directeur
- Participation à l'élaboration du projet sportif contractualisé tous les 4 ans

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail :

Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

2.25hx34 semaines = 76.5h + Stages Vacances scolaires

Lieu d'exercice :

Dojo Judo Club d'ANNECY - Parc des Sports - 1 Rue Baron Pierre de Coubertin 74000 ANNECY

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par le comité).

Convention concernée :

Convention Collective Nationale du Sport

Période d'essai :

2 mois